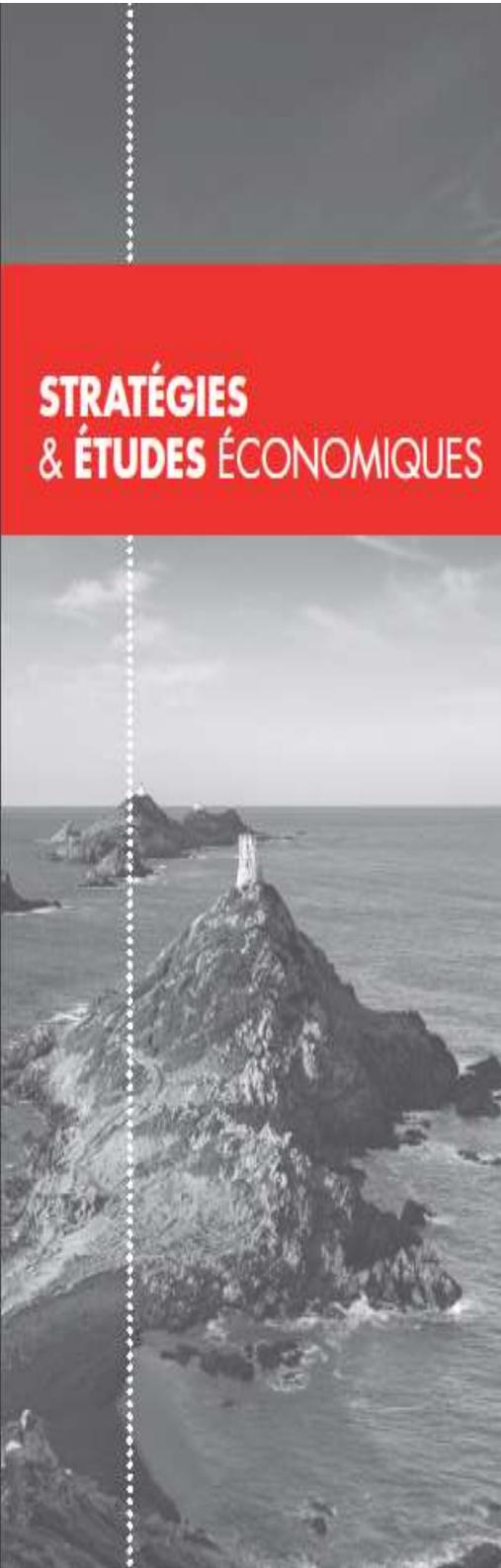


# LA LETTRE ÉCO

The cover of the magazine 'Stratégies & Études Économiques' is shown on the left side of the page. It features a black and white photograph of a rugged coastline with a prominent lighthouse on a rocky island. The title 'STRATÉGIES & ÉTUDES ÉCONOMIQUES' is printed in white on a red background at the top of the cover.

## STRATÉGIES & ÉTUDES ÉCONOMIQUES

### L'EDITO DE LA SEMAINE

- « De l'hystérisation d'une crise »

### LE COIN DES EPARGNANTS

- Le tableau financier de la semaine
- Des sourires malgré quelques grincements de dents
- Livret A, une collecte atypique pour un mois qui ne l'est pas moins

### LA CRISE DU CORONAVIRUS

- Le plan à 500 milliards d'euros, une initiative franco-allemande à lecture polyphonique
- De la dette sociale à la dépendance, tous les routes mènent à Rome

### LE COIN DE LA CONJONCTURE

- L'adaptabilité du capitalisme en question
- L'industrie automobile dans l'œil du cyclone

### C'EST DEJA HIER

- En plein confinement, l'inflation recule
- L'aide sociale, de la protection de l'enfance à la dépendance en passant par le RSA

### LE COIN DES TENDANCES

- La France, un bon élève en matière de prise en compte du handicap
- De la covid-19 à la crise écologique

### LE COIN DES GRAPHIQUES

- L'essor de la formation en ligne
- Les trois blocs de l'économie mondiale
- Plus du quart de la population salariée en chômage partiel

### LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE

### LE COIN DES STATISTIQUES



## L'EDITO DE LA SEMAINE

### « DE L'HYSTERISATION D'UNE CRISE »



La crise économique enfantée par le coronavirus est sans précédent par sa nature, son caractère mondial et l'ampleur des moyens mis en œuvre pour la juguler. Aux États-Unis comme en Europe, les sommes en jeu se chiffrent en milliers de milliards d'euros et de dollars quand sont mis bout à bout les interventions des banques centrales et celles des administrations publiques locales, nationales ou supranationales. Ce volontarisme hors norme n'est-il dicté que par des considérations liées à la crise sanitaire ?

En pleine période de déconfinement, les annonces catastrophiques sur l'état de tel ou tel secteur ou de telle ou telle entreprise se multiplient. À en croire certains spécialistes, l'aéronautique mettrait plus de trois ans avant de retrouver son niveau d'avant crise. Elle pourrait même ne jamais le retrouver. Pour les banques, il faudrait au minimum quatre ans. L'industrie de l'automobile serait sinistrée. Des plans de sauvetage sont montés à la hâte, en quelques jours. Nul ne peut nier que la crise du Covid-19 a provoqué une réduction drastique de l'activité, de 30 à 50 % selon les pays. Quelques secteurs comme ceux du tourisme ou de la restauration sont à l'arrêt quasi-total. Les chiffres d'affaires seront plus faibles que les années précédentes. Compte tenu des restrictions imposées par les pouvoirs publics, la reprise ne peut être que progressive et ne permettra pas de compenser le manque à gagner des derniers mois. Pour autant, est-ce que les effets directement supportés sont incommensurables ? Le coût de la crise a été, en grande partie, transféré sur les États. Ainsi, en France, les 12,4 millions de salariés placés en chômage partiel ont vu leur rémunération prise en charge par les pouvoirs publics à hauteur de 79 milliards d'euros. Les allègements de charges et d'impôts, les aides directes aux entreprises ainsi que les prêts garantis atténuent l'ampleur du choc économique. L'État et la Sécurité sociale s'endettent pour empêcher la destruction de nombreuses entreprises.

La crise du Covid-19, comme celles qui l'ont précédée, joue le rôle d'accélérateur, de catalyseur et de révélateur. Des entreprises fragiles avant le mois de mars sont acculées à la faillite avec la disparition de leurs clients. Cependant, de nombreuses sociétés bénéficiaires des mesures de soutien décidées dans l'urgence par la puissance publique, étaient déjà en difficulté avant crise. Le secteur de l'automobile, celui des transports, ou encore de la presse, étaient confrontés à des problèmes structurels majeurs liés à la transition énergétique ou à la digitalisation. Les banques traditionnelles doivent, depuis plusieurs mois, faire face à la problématique des taux négatifs et à l'essor de concurrents en ligne. Toute crise donne lieu, par ailleurs, à des effets d'aubaine. Les cordons de la bourse se relâchant pour endiguer la spirale récessive, les investisseurs, les entrepreneurs ont tout intérêt à accélérer les restructurations, les mutations, les réorientations de leurs activités. En période exceptionnelle, ces transformations sont plus faciles à imposer et à conduire, les résistances sont moindres. Une entreprise a, en outre, intérêt à passer par la case « subventions publiques » de peur que ses concurrents ne le fassent avant elle. Cette période de confinement et d'arrêt de l'activité voulue par les pouvoirs publics au nom de la santé publique, est due à l'origine à un phénomène d'hystérisation dans un contexte de surmédiatisation mondiale. Après la crise en temps réel de 2008, celle du Covid-19 est celle de toutes les émotions et de tous les fakes news, il serait peut-être temps de remettre un peu de sagesse et de raison.

Philippe Crevel



## LE COIN DES ÉPARGNANTS

### Le tableau financier de la semaine

	Résultats 22 mai 2020	Évolution Sur 5 jours	Résultats 31 déc. 2019
<b>CAC 40</b>	4 444,56	+3,90 %	5 978,06
<b>Dow Jones</b>	24 465,16	+3,29 %	28 538,44
<b>Nasdaq</b>	9 324,59	+3,44 %	8 972,60
<b>Dax Allemand</b>	11 073,87	+5,82 %	13 249,01
<b>Footsie</b>	5 993,28	+3,34 %	7 542,44
<b>Euro Stoxx 50</b>	2 905,47	+4,86 %	3 745,15
<b>Nikkei 225</b>	20 388,16	+1,75 %	23 656,62
<b>Shanghai Composite</b>	2 827,30	-1,91 %	3 050,12
<b>Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)</b>	-0,033 %	-0,003 pt	0,121 %
<b>Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)</b>	-0,484 %	+0,050 pt	-0,188 %
<b>Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)</b>	+0,657 %	+0,017 pt	1,921 %
<b>Cours de l'euro / dollar (18 heures)</b>	1,0892	+0,66 %	1,1224
<b>Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)</b>	1 733,310	-0,42 %	1 520,662
<b>Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)</b>	34,780	+6,00 %	66,300

### DES SOURIRES MALGRE QUELQUES GRINCEMENTS DE DENTS

La semaine boursière a été marquée par la proposition franco-allemande portant sur 500 milliards d'euros. Par ailleurs, la BCE a indiqué qu'elle pourrait accroître ses rachats d'obligations en fonction de la situation économique. Les investisseurs ont également salué les commentaires d'Anthony Faucy, le directeur de l'institut national



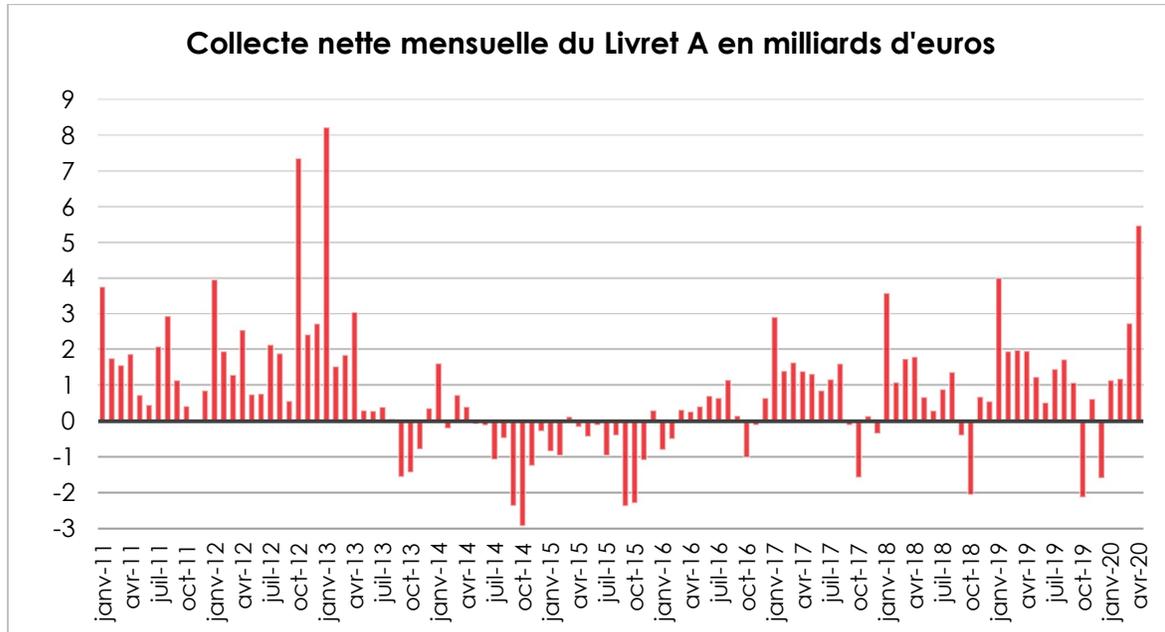
américain des allergies et des maladies infectieuses, qui a qualifié de « prometteuses » les données de la biotech Moderna concernant son vaccin contre le Covid-19. Les indices actions des grandes places financières ont fait le pari de l'optimisme en gagnant plus de 3 % à 5 % sur la semaine.

Les marchés ont été certes un peu alarmés par les développements en cours du côté de la Chine. Xi Jinping gère une crise économique sans précédent depuis la révolution culturelle de 1976. Le PIB a baissé de 7 points au premier trimestre en rythme annuel. Pour l'année, le pouvoir ne fait plus état de prévisions. La Chine a dû faire face à l'arrêt de nombreuses usines en début d'année puis à la contraction sans précédent de la demande mondiale à partir du mois de mars. Un plan de relance de grande ampleur est en préparation. Cette situation inédite pour le pouvoir en place le pousse à durcir ses positions au niveau international. Les relations entre la Chine et les Etats-Unis se sont à nouveau tendues avec l'annonce par les autorités de Pékin d'un projet de loi de sécurité nationale pour Hong Kong. Le texte inscrit à l'ordre du jour de la session annuelle de l'Assemblée nationale populaire, qui s'ouvre aujourd'hui, interdit la sécession, l'ingérence étrangère et toute activité séditeuse destinée à renverser le pouvoir central dans l'ancienne colonie britannique. Donald Trump a fait part de son opposition à ce texte.

#### **LIVRET A, UNE COLLECTE ATYPIQUE POUR UN MOIS QUI NE L'EST PAS MOINS**

Le mois d'avril restera dans les annales de l'épargne française. Avec le confinement, les Français n'ont pas eu d'autre choix que d'épargner. La consommation a chuté de près de 40 % en raison de la fermeture de nombreux commerces, des cafés et des restaurants ainsi qu'en raison des restrictions de déplacement imposées par les pouvoirs publics. Malgré leur faible rendement, le Livret A et le LDDS sont les grands gagnants de cette période très particulière d'épargne subie. La collecte nette du Livret A s'est élevé à 5,47 milliards d'euros et celle du LDDS à 1,93 milliard d'euros. Largement diffusés au sein de la population, ces deux produits, simples d'usage, sont, en outre, facilement accessibles par Internet. Depuis le début de l'année, les ménages ont mis 13,47 milliards d'euros sur leurs Livrets A, contre 9,84 milliards d'euros à la même époque en 2019. L'encours du Livret A est à son plus haut historique avec 312 milliards d'euros.

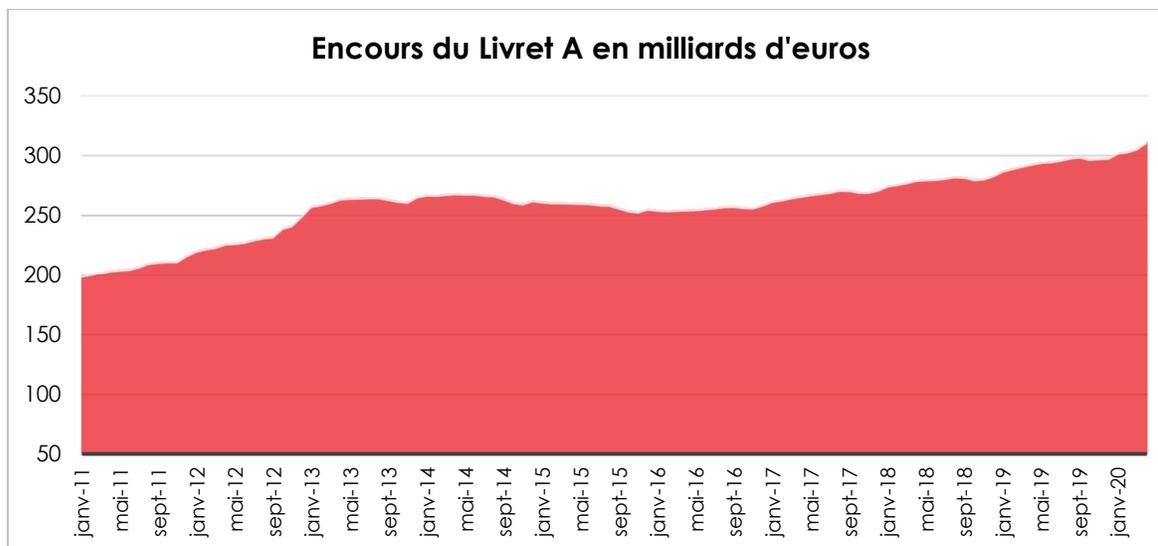
Le Livret A n'a pas battu son record de collecte qui date du mois de janvier 2013 avec 8,21 milliards d'euros quand le Gouvernement avait décidé de relever en deux fois le plafond du Livret A qui est passé de 15 300 à 22 950 euros. La collecte du mois d'avril 2020 est néanmoins la troisième la plus élevée de l'histoire du Livret A. Elle aurait été certainement bien plus importante si les Français avaient pu accéder à leurs guichets de Caisses d'épargne ou bancaires.



Cercle de l'Épargne – données CDC

La collecte du mois d'avril 2020 est une collecte d'attente mais aussi de précaution. Dans un contexte plus qu'incertain, les ménages ont décidé de renforcer leur épargne liquide afin de faire face à d'éventuelles problèmes de court terme. Parmi les sujets d'inquiétude figurent évidemment la santé mais aussi le risque de perte d'emploi ou de revenus. L'augmentation de l'épargne de précaution a été constatée lors de chaque crise depuis 1973. Lors de la crise des subprimes de 2008/2009 et lors de celle des dettes souveraines de 2011/2012, le Livret A avait enregistré de fortes collectes. La collecte annuelle du Livret A avait atteint 16,55 milliards d'euros en 2009, et 28,16 milliards d'euros (dopés par le relèvement du plafond) en 2012.

Au regard des précédentes crises, le dégonflement de l'épargne de précaution sera progressif et risque de ne pas être total d'autant plus que le retour à la normale s'annonce long. Les craintes d'une longue crise économique incitent les ménages à maintenir un fort volant de liquidités. La peur du chômage est un important levier d'épargne. L'envolée de l'endettement et le risque d'un relèvement à terme des impôts jouent traditionnellement en faveur de l'épargne de précaution. D'autres facteurs expliquent le maintien à des niveaux élevés de l'épargne de précaution qui n'est pas une spécificité française. La montée de la précarité au niveau professionnel et le vieillissement de la population avec, en filigrane, la peur d'une remise en cause du montant à venir des pensions de retraite contribuent à la hausse de l'effort d'épargne. Le dégonflement de l'épargne de précaution passe par la restauration de la confiance et donc par la normalisation de la situation économique.



Cercle de l'Épargne – données CDC

## LA CRISE DU CORONAVIRUS

### LE PLAN A 500 MILLIARDS D'EUROS, UNE INITIATIVE FRANCO-ALLEMANDE A LECTURE POLYPHONIQUE

La question de l'aide de l'Union européenne aux États membres en proie à la crise est sur le devant de la scène depuis le début du mois d'avril. De manière assez traditionnelle, le couple franco-allemand a présenté le 18 mai un plan qui devra être avalisé par les 25 autres membres de l'Union. Angela Merkel et Emmanuel Macron ont annoncé la création dans le cadre du budget européen d'un fond de relance doté de 500 milliards d'euros qui sera destiné à « soutenir les pays et les secteurs les plus touchés ». Cette enveloppe s'ajoute aux 540 milliards d'euros de prêts à l'économie (essentiellement via le biais du Mécanisme européen de stabilité et de la Banque européenne d'investissement) qui avaient déjà été présentés le 9 avril dernier.

Le plan franco-allemand prévoit une forme de mutualisation des dettes tout en évitant la création d'eurobonds source de division entre les États d'Europe du Nord et les États d'Europe du Sud. La Commission émettra donc des obligations sur les marchés financiers via le « EFSM » (Mécanisme européen de stabilisation financière). Les sommes ainsi collectées seront redistribuées par l'intermédiaire du budget européen aux secteurs économiques (notamment transport aérien, tourisme, santé, etc.) et aux pays en difficulté (Italie et Espagne notamment). À travers cet accord, Angela Merkel a évité la création d'obligations européennes et d'un fonds d'investissement spécifique, et Emmanuel Macron a obtenu un dispositif de mutualisation de l'aide. Le plan contourne, par ailleurs, habilement l'interdiction pour la Commission européenne de s'endetter. En effet, il prévoit que « chaque pays se porte effectivement garant de cet emprunt à hauteur de son poids dans l'économie européenne mais il n'y a pas de garanties conjointes. » Si l'un des membres se retrouve dans l'incapacité de rembourser ses dettes alors, les autres ne seront pas obligés de pallier. En cas de défaut, l'Union européenne sera en revanche contrainte d'en imputer le montant au sein de son budget.



Le mécanisme choisi est différent de celui de la politique monétaire de la BCE qui aboutit à une forme de solidarité indirecte. Le récent rappel à l'ordre de la Cour constitutionnelle allemande de Karlsruhe et l'idée selon laquelle la BCE ne pouvait pas indéfiniment poursuivre cette politique de monétisation des dettes a accéléré l'élaboration d'un plan de création d'un outil de solidarité budgétaire.

Le plan franco-allemand devra être accepté par les 25 autres États. Certains d'Europe du Nord emmenés par les Pays Bas ont déjà émis des réserves. Au-delà des négociations complexes qui s'ouvrent, ce plan ne pourra certainement pas entrer en vigueur avant début 2021. D'ici là, les États membres devront s'entendre sur la clef de répartition des dépenses et les projets à financer. Entre le santé, l'environnement, l'éducation, l'emploi, le digital, les infrastructures, les projets ne risquent pas de manquer.

La nouveauté de ce plan est la possibilité pour la Commission européenne de s'endetter mais l'aspect fédéral de cette mutualisation est légèrement atténué par la prise en garantie des sommes empruntés pour leur compte par les États membres. L'Allemagne et la France ont indiqué que ces dépenses devraient bénéficier aux États les plus en difficulté comme l'Espagne ou l'Italie ainsi qu'à des secteurs mis à rude épreuve avec la crise sanitaire. Si dans les faits, la répartition des 500 milliards d'euros n'a pas été effectuée au prorata des PIB des États membres, celle-ci devra néanmoins en tenir compte. L'Allemagne qui avait peur d'être engagée dans un financement sans limite des États dispendieux de l'Europe du Sud, s'en tire bien. Ces derniers ont la garantie d'avoir accès à des crédits à des taux plus bas que ceux qu'ils connaissent à l'heure actuelle. La Commission européenne aura-t-elle la capacité à sélectionner les projets à financer ou la règle du saupoudrage traditionnel s'appliquera-t-elle ? La réalisation d'investissements structurants permettant d'améliorer la compétitivité de l'ensemble de l'Union européenne devrait être privilégiée. La création de voies ferrées dédiées au fret, la modernisation des ports comme celui du Havre, le développement des énergies renouvelables sont autant de domaines pouvant justifier un financement européen.

### **DE LA DETTE SOCIALE A LA DEPENDANCE, TOUS LES ROUTES MENENT A ROME**

Le gouvernement français a décidé de traiter deux problèmes en même temps, celui de la dette de la Sécurité sociale en pleine expansion et celui de la dépendance qui est en latence depuis des années. L'association de ces deux problèmes passe par un tour de passe-passe comptable assez habituel en temps budgétaire troublé.

La crise sanitaire et économique provoque une augmentation sans précédent du déficit de la Sécurité sociale. Pour l'année 2020, selon le Ministère des Comptes publics, il devrait atteindre au moins 41 milliards d'euros en additionnant les pertes du régime général et du fonds de solidarité vieillesse, contre 5,4 milliards d'euros initialement prévus. Ce déficit est provoqué par une raréfaction des recettes avec le développement du chômage partiel (12,7 millions de salariés à mi-mai) et les reports voire les exonérations de charges. Par ailleurs, certaines dépenses sociales augmentent, en particulier les arrêts maladie accordés aux actifs contraints de garder leurs enfants.

Les dépenses de Sécurité sociale devraient, en outre, augmenter dans les prochaines années du fait de la mise en œuvre d'un plan de modernisation des structures hospitalières et d'une amélioration des rémunérations du personnel soignant. Le gouvernement a prévu d'utiliser une partie des ressources issues de l'Union



européenne à cet effet. Compte tenu de l'évolution prévisible des comptes sociaux, le Gouvernement prévoit d'affecter à la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES) plus de 90 milliards d'euros de dettes sociales. Au total, la CADES devra rembourser au moins 126 milliards d'euros. Avec ces nouveaux transferts, la liquidation de cette caisse est reportée de 2024 à 2033.

### **La CADES, une structure provisoire qui se pérennise**

La CADES a été créée par ordonnance au mois de janvier 1996 afin d'assurer le remboursement de la dette sociale accumulée avant 1995, soit 38 milliards d'euros. La CADES est financée par plusieurs taxes dont la CRDS créée à cet effet en 1995. L'ordonnance de 1996 prévoyait la dissolution de la CADES au plus tard le 31 décembre 2008. Du fait de la persistance des déficits, Le 29 septembre 1997, le gouvernement Lionel Jospin transfère à la CADES 13 milliards d'euros supplémentaires prorogeant ainsi la perception de la CRDS par la CADES jusqu'au 31 janvier 2014. En 2004, le plan de redressement de la sécurité sociale élaboré par Philippe Douste-Blazy transfère à la CADES 50 milliards d'euros supplémentaires de dette à rembourser. La date butoir de 2014 est alors abrogée et l'existence de la CRDS et de la CADES est prolongée jusqu'à extinction de la dette. En 2005, à l'occasion de l'examen de la loi organique visant à réformer les lois de financement de la sécurité sociale, le Parlement prévoit que tout nouveau transfert de dette à la CADES est accompagné d'une augmentation des recettes afin de ne pas accroître la durée d'amortissement de la dette sociale. Les déficits de 2009 à 2011 sont transmis à la CADES qui bénéficie de nouvelles ressources. Elle peut également compter, à partir de 2010, sur un apport en provenance du Fonds de Réserve des Retraites. La fin de la mission de la CADES est alors prévue pour 2025. La question d'un transfert des déficits accumulés ces cinq dernières années par la Sécurité sociale était restée en suspens.

### **La question sensible de la dépendance**

En 2019, avec le retour à l'équilibre annoncé des comptes sociaux, un débat sur la dévolution des recettes de la CADES à compter de 2015 s'était engagé. Le rapport de Dominique Libault sur la concertation Grand âge et autonomie prévoyait le financement de la dépendance à partir des recettes de la CADES et de la CRDS en particulier. Un projet de loi aurait dû être présenté en 2019 sur ce sujet.

Ces jours derniers, le Ministre de la Santé et des Solidarités a annoncé en même temps que le transfert des déficits sociaux à la CADES, l'affectation de 0,15 point de la CSG et la mise à l'étude de la création d'une cinquième branche dédiée à la dépendance. Ce transfert aboutit dans les faits à un jeu de bonneteau, le manque à gagner pour l'assurance maladie suppose une compensation ou un déficit accru. Cette fraction de la CSG, 2,3 milliards d'euros en 2024, affectée à la CNSA ne permettra pas de couvrir l'ensemble du surcroît de dépenses générées par la montée en puissance de la question de la dépendance. Selon le rapport de Dominique Libault, le besoin de financement est évalué à plus de 6,2 milliards d'euros supplémentaires par an jusqu'en 2024 puis à 9,2 milliards d'euros à compter de 2030.

L'idée d'une 5e branche de la Sécurité sociale est évoquée depuis 1993. Elle avait été, un temps, retenue par Nicolas Sarkozy. Sa création aboutirait à individualiser le risque dépendance qui est par nature pluriel : santé, soins, hébergement, etc. La crise sanitaire du Covid-19 a souligné que le système de santé était, en France, fragilisé par



le poids important de sa gestion administrative. L'instauration d'une 5<sup>e</sup> branche pour la dépendance pourrait rigidifier un peu plus la protection sociale et créer un nouveau silo.

## LE COIN DE LA CONJONCTURE

### L'ADAPTABILITE DU CAPITALISME EN QUESTION

Avec la crise sanitaire et économique, la réorientation du capitalisme est appelée de ses vœux par une partie de l'opinion publique et des dirigeants publics. La mise en place d'un capitalisme plus inclusif, plus social, plus respectueux de l'environnement revient fréquemment. Ces attentes, présentes avant la survenue de la crise, se renforcent en lien avec le rôle accru des pouvoirs publics. L'idée que le Covid-19 peut créer une rupture sur le modèle de ce qui c'était passé en 1945 est partagée par de nombreux acteurs.

### Pour un nouveau partage des fruits de la croissance ?

Au sein de l'OCDE, lors de ces vingt dernières années, la progression des salaires réels a été inférieure à celle de la productivité (à l'exception de la France). Le partage des fruits de la croissance s'est effectué au détriment des salariés. Cette situation est la conséquence de l'accroissement de la concurrence et des faibles gains de productivité. Pour attirer les capitaux nécessaires à leur essor, les entreprises ont été contraintes d'améliorer la rémunération des actionnaires qui sont tout à la fois de plus en plus volatils et de plus en plus averses aux risques.

Depuis la crise de 2008/2009, le niveau de vie des ménages tend à stagner dans de nombreux pays (Italie et France en particulier au sein de la zone euro). Cette stagnation a mis fin à un processus d'augmentation quasi ininterrompu depuis les années 1950. Cette rupture a été d'autant plus durement ressentie que les dépenses de logement sont en hausse au sein des métropoles qui concentrent une part croissante des populations. Le poids des dépenses pré-engagées, dépenses que les ménages ne peuvent pas facilement annuler (logement, abonnements, assurances, etc.), progresse depuis une vingtaine d'années accentuant l'impression de baisse de pouvoir d'achat.

La déformation du partage de la valeur ajoutée au détriment des salariés s'est accompagnée, dans certains pays de l'OCDE, d'une augmentation de la précarité. Elle pèserait sur la demande qui est entravée également par la progression de l'épargne de précaution. Même aux États-Unis, le taux d'épargne des ménages est en hausse depuis la crise financière de 2008/2009. La crainte dans l'avenir est accentuée par le vieillissement des populations occidentales. Les politiques de relance ont, de ce fait, tendance à échouer en raison de la thésaurisation des ménages. En France, en 2019, le plan de sortie de crise des « gilets jaunes » portant sur 17 milliards d'euros n'a eu aucun effet sur la consommation. En revanche, il a provoqué une augmentation de la collecte du Livret A.

Cette déformation du partage de la valeur ajoutée est intervenue dans un contexte de diminution des gains de productivité par tête. Ils sont passés de 2 à 0,5 % entre les années 1990 et 2010 au sein de l'OCDE. Ce déclin est assez mal expliqué. La tertiarisation des économies, l'augmentation des coûts sociaux, l'épuisement du progrès technique ou son rejet croissant sont autant d'explications mises en avant. Le processus de désinflation peut expliquer cette évolution. Des années 60 aux années 80,



l'inflation a permis de masquer et d'effacer certains coûts comme ceux de l'endettement.

Les moindres gains salariaux accompagnent la désindustrialisation. L'industrie servait de référent en matière de partage de la valeur ajoutée du fait des rapports de force qui se sont développés entre les syndicats et les dirigeants d'entreprise à partir du XIX<sup>e</sup> siècle et des importants gains de productivité qu'elle générait. Le déclin de l'industrie sur fond de compétition internationale et d'évolution de la demande a changé la donne. Au sein de l'OCDE, de 1990 à 2020, l'emploi manufacturier a diminué de 27 % au profit du secteur tertiaire. Au sein de ce dernier, la part des emplois de services à faible valeur ajoutée a augmenté pesant sur le montant des rémunérations. L'essor de l'intérim et du travail à temps partiel a accentué cette tendance. De même, le recours croissant au travail indépendant accentue la précarité ou son ressenti. De nombreuses emplois de service se caractérisent par des salaires faibles même quand ils sont occupés par des personnes ayant un niveau de qualification relativement élevé. Le secteur de la santé est, depuis des années, confronté à ce problème de rémunération. Malgré l'importance des dépenses publiques qui y sont consacrées, le personnel soignant demande de manière récurrente une revalorisation de sa rémunération. La protection sociale qui est une activité de services à la personne est consommatrice de main d'œuvre. En France, la mise en œuvre des 35 heures a, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, prouvé les rigidités d'adaptation au sein des hôpitaux. Le ralentissement de la croissance depuis plus de dix ans a réduit les marges de manœuvre financière des États en ce qui concerne la rémunération des fonctionnaires qui, en France, sont plus de 5,5 millions régis par des statuts relativement rigides.

### **Un changement de la répartition de la valeur ajoutée est-il aisé à conduire ?**

La nécessité de revaloriser certains métiers, certaines fonctions passe par un changement de la répartition de la valeur ajoutée ou des gains de productivité. Pour certains économistes, l'augmentation des profits, ces dernières années, génèrent des marges de manœuvre. Ainsi, au sein de l'OCDE, le poids des profits avant dividendes est certes passé de 1995 à 2020 de 13 à 16 % du PIB mais cette augmentation doit être relativisée car elle fait suite à un cycle de baisse qui est intervenu entre les 1970 et 1990. Par ailleurs, elle est la conséquence de la forte aversion aux risques. Les investisseurs exigent d'être mieux rémunérés pour acquérir des actions. Par ailleurs, avec la crise actuelle, les profits diminueront avec en parallèle une forte montée de l'endettement des entreprises. La rentabilité des entreprises sera donc atteinte et mettra plusieurs années pour se rétablir.

### **La voie étroite des impôts**

Depuis les années 1990, les impôts sur les bénéfices tendent, au niveau mondial, à diminuer. La concurrence fiscale que se mènent les États les conduit à réduire le poids de l'impôt sur les sociétés. Le taux moyen de celui-ci est passé de 41 à 27 % de 1995 à 2019. Avant même la crise, de plus en plus de voix s'élevaient pour mettre un terme à cette course au dumping fiscal. La lutte contre les paradis fiscaux et les dispositifs d'optimisation fiscale était engagée depuis la crise de 2008.

L'augmentation des prélèvements n'est pas sans limite. Une politique trop contraignante sur les entreprises pourrait provoquer des effets diamétralement opposés à ceux recherchés. La volonté de relocaliser certaines activités dites « stratégiques » suppose un environnement économique et social favorable. À défaut, les entreprises



pourraient opter pour des États à faibles coûts en Europe de l'Est ou dans le Maghreb. Une augmentation de la fiscalité sur les entreprises est dans les faits payée soit par les salariés via de moindres augmentations salariales, soit par les actionnaires via de moindres dividendes, soit par les consommateurs via des augmentations de prix. La crise pourrait inciter les États à multiplier les aides pour attirer les investisseurs internationaux et à maintenir des fiscalités attractives.

### **La bataille contre les oligopoles**

La montée en puissance de grands groupes dans le secteur de l'information et de la communication est une des caractéristiques de l'économie mondiale de ces trente dernières années. Les GAFAM occupent des positions monopolistiques qui leur garantissent des effets de rente générant d'importants profits. Ces derniers sont l'expression d'une mauvaise allocation des richesses. La structure même du secteur du digital rend difficile l'arrivée de concurrents. Il en résulte une captation des gains de productivité qui sont peu ou mal redistribués sur l'ensemble des chaînes de production. Grâce à leurs bénéfices, les GAFAM tissent des toiles de plus en plus larges en rachetant de nombreuses entreprises leur permettant de conforter leur position dominante. L'indice de concentration, établi par l'OCDE, n'a jamais été aussi élevé qu'en 2020.

La crise ne devrait malheureusement pas changer la donne. Si certaines entreprises digitales sortent fragilisées de la crise sanitaire comme Airbnb, d'autres ont été plutôt gagnantes (Microsoft avec Teams, Netflix, etc.). Apple si elle a été pénalisée au niveau de ses ventes de smartphones a bien résisté grâce aux applications et à ses différents services en ligne. Disposant d'importantes réserves, les GAFAM poursuivent leurs rachats de start up et renforcent ainsi leurs positions. Au-delà des entreprises de l'Internet, la crise devrait conduire à des regroupements d'entreprises plus ou moins encouragés par les États. Par ailleurs, les faillites éventuelles d'entreprises limiteront la concurrence. Les pouvoirs publics devraient revoir les dispositifs de lutte contre les monopoles ou les oligopoles.

### **La transition énergétique sera-t-elle au rendez-vous ?**

Les appels en faveur d'une prise en considération de l'impérieuse transition énergétique sont nombreux. Le Gouvernement français a ainsi conditionné son aide à Air France à la mise en place de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> passant par la diminution du nombre de lignes aériennes en France. Le plan de relance de septembre devrait comporter plusieurs mesures en faveur de cette transition. Si l'objectif est louable, il convient également de souligner que le respect des normes climatiques et environnementales est coûteux pour les entreprises. La dégradation de la situation financière de nombreuses entreprises pourrait les amener à reporter des investissements visant à réduire leur empreinte carbone. L'arbitrage entre la compétitivité et la transition énergétique ne sera pas toujours aisé à réaliser. L'industrie automobile très fragilisée par le confinement pourrait demander une pause dans le processus de durcissement des normes environnementales, processus qui l'a déjà éprouvé depuis une dizaine d'années. Au niveau du transport aérien, une diminution de l'offre d'Air France pourrait favoriser ses concurrents directs voire pénaliser l'économie française en rendant plus complexes les déplacements.



La réorientation du capitalisme après la crise sanitaire n'est pas en soi évidente. L'économie de marché obéit à des tendances de long terme. Dans le passé, elle a prouvé sa résilience et sa capacité d'adaptation. Après un siècle d'industrialisation dure, le fordisme a permis tout à la fois la production et la consommation de masse. L'augmentation du pouvoir d'achat des salariés leur permettait de consommer leur production. Ce processus semble être arriver à son terme avec le digital, la mondialisation et le vieillissement, ce qui ne signifie pas pour autant que les États aient les moyens d'inventer à eux-seuls le capitalisme de demain. Ce dernier sera enfanté par ses acteurs, à savoir les entreprises qu'elles soient par actions, mutualistes ou paritaires, et les salariés.

### **L'INDUSTRIE AUTOMOBILE DANS L'ŒIL DU CYCLONE**

Avec le confinement en vigueur dans un très grand nombre d'État de l'Union européenne, les ventes de véhicules se sont contractées de 76,3 % sur un an au mois d'avril. Les immatriculations de voitures neuves avaient baissé de 55,1 % en mars. Seules 270 682 voitures particulières neuves ont été livrées au sien de l'Union européenne le mois dernier, contre 1,14 million en avril 2019. Les deux groupes français ont été particulièrement touchés du fait de la fermeture des concessions au sein des pays où ils sont bien implantés. Les livraisons du groupe Renault (avec Dacia, Lada et Alpine) ont baissé de 79 % sur le mois d'avril et celles de PSA (Peugeot, Citroën, Opel/Vauxhall, DS) de 81,2 %. Le numéro un européen Volkswagen a subi une chute de 72,7 % de ses livraisons. Parmi les principaux groupes, le plus faible recul a été enregistré par BMW (y compris Mini) à -65,3 %, quand son rival du haut de gamme, Daimler, a perdu 78,8 % de ses immatriculations. Plombé par l'effondrement du marché italien, Fiat Chrysler, en cours de fusion avec PSA, a subi la plus lourde chute (-87,7 %). Les mises en circulation ont baissé de 97,6 % en Italie, de 96,5 % en Espagne et de 88,8 % en France. L'Allemagne a subi un recul un peu moins important (-61,1 %). En cumul, de janvier à avril, le recul du marché européen s'élève à 38,5 %, un retard qui ne sera pas compensé durant l'année, même en cas de forte reprise. La plupart des usines automobiles fonctionnaient encore au ralenti ou étaient à l'arrêt à la mi-mai et les ventes n'ont redémarré que très lentement après la levée des mesures de confinement. Les ménages devraient rester prudents en matière d'achats de biens durables jusqu'à la fin de l'année.

### **Une crise présente avant le covid-19**

Depuis plusieurs années, l'industrie automobile est confrontée à de multiples problèmes liés à l'accentuation de la concurrence, au passage à l'électrique et à la montée en puissance des entreprises du digital dans ce secteur. En 2019, le durcissement des normes avait profondément gêné les entreprises allemandes à l'exportation. La transition énergétique modifie les chaînes de valeurs en donnant, pour le moment, un avantage aux producteurs chinois de batteries. Le développement de l'informatique embarqué et de l'interconnectivité des véhicules, avec à terme leur automatisation, a permis aux GAFAM de rentrer sur le marché et d'en devenir des acteurs incontournables.

Avec la fermeture des concessions et des garages pendant de nombreuses semaines la crise du Covid-19 a fait basculer le secteur de l'automobile dans une crise jugée plus grave que celle de 2008/2009. Cette dernière avait été marquée par un recul de 22 % des ventes. Les risques de fermeture des usines sur le vieux continent sont élevés d'autant plus que le secteur est confronté à la problématique de la transition



énergétique. Les gouvernements doivent ainsi trancher entre deux objectifs pouvant apparaître contradictoires : sauver l'industrie automobile et accélérer la transition énergétique. Les demandes d'aides de la part des constructeurs devraient se multiplier dans les prochaines semaines. Le Groupe Fiat a été un des premiers à solliciter un appui public. Le 16 mai, il a, en effet, officialisé une demande d'aide de 6,3 milliards d'euros déposée en Italie. Il met en avant ses 55 000 emplois dans la péninsule pour justifier son sauvetage par le Gouvernement italien, qui a déjà donné lieu à des tensions dans la coalition au pouvoir. S'il est accepté, ce plan serait le plus important d'Europe, devant les garanties concédées par l'État français à Renault sur un prêt de cinq milliards.

En France, le dossier de l'automobile a toujours été très sensible. De la nationalisation de Renault en 1945 au sauvetage du groupe PSA en 2014, l'État s'est toujours impliqué dans la vie de ce secteur structurant. Dans les années fastes, les entreprises automobiles étaient appelées à participer à l'effort d'aménagement du territoire en installant des usines dans des régions en difficulté. Depuis les années 80, avec la multiplication des crises, l'État a favorisé les regroupements et a été contraint d'épauler les deux grands constructeurs.

Avec 4 000 entreprises et 400 000 emplois, le secteur de l'automobile constitue un des piliers clefs de l'industrie française. Avec les différents services associés, ce sont plus de 900 000 emplois directs et indirects qui sont en jeu. Le chiffre d'affaires de l'industrie automobile française s'est élevé à 155 milliards d'euros en 2018 soit 18 % du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière, et un volume d'exportation de 49 milliards d'euros. La filière automobile est celle qui dépose le plus de brevets en France. Elle a investi plus de 5,8 milliards d'euros en recherche et développement en 2018.

La crise frappe en premier lieu le constructeur Renault qui était fragilisé depuis le durcissement de ses relations avec son partenaire Nissan. Dépendant fortement du marché européen (essentiellement Italie, Espagne et France) et des ventes de voitures de gamme moyenne, Renault a été contraint de demander un PGE (Prêt Garanti par l'État) d'un montant de 5 milliards d'euros, le deuxième le plus élevé fin mai, la première place étant occupée par Air France. Le soutien de l'État qui est actionnaire de Renault à hauteur de 15 % a été validé par l'Union européenne. Renault ne commencera à rembourser ce prêt que dans un an selon un calendrier à définir avec un terme prévu alors de 5 ans. Le taux du prêt est celui du marché auquel s'ajoute une prime de risque pour l'État qui le garantit entre 70 et 80 %. En contrepartie de ce prêt, Renault ne doit verser aucun dividende à ses actionnaires en 2020. Un plan de restructuration de l'entreprise visant à la réalisation d'une économie de 2 milliards d'euros par an est prévu dans les prochains jours.

Renault et le groupe Fiat se distinguent de leurs concurrents par la rapidité et l'ampleur des demandes de soutien. En cette fin de mois de mai, les groupes allemands comme ceux du Japon n'ont pas demandé à leur gouvernement respectif des soutiens particuliers. Compte tenu des besoins de cette industrie, la liste risque de s'étoffer dans les prochaines semaines. Ce secteur est de plus en plus concentré. La fusion à venir entre PSA et le groupe Fiat ne fait que conforter cette tendance. D'autres rapprochements pourraient survenir au fil de mois avec, comme acteurs clefs, les groupes allemands qui apparaissent, en l'état, les plus solides.



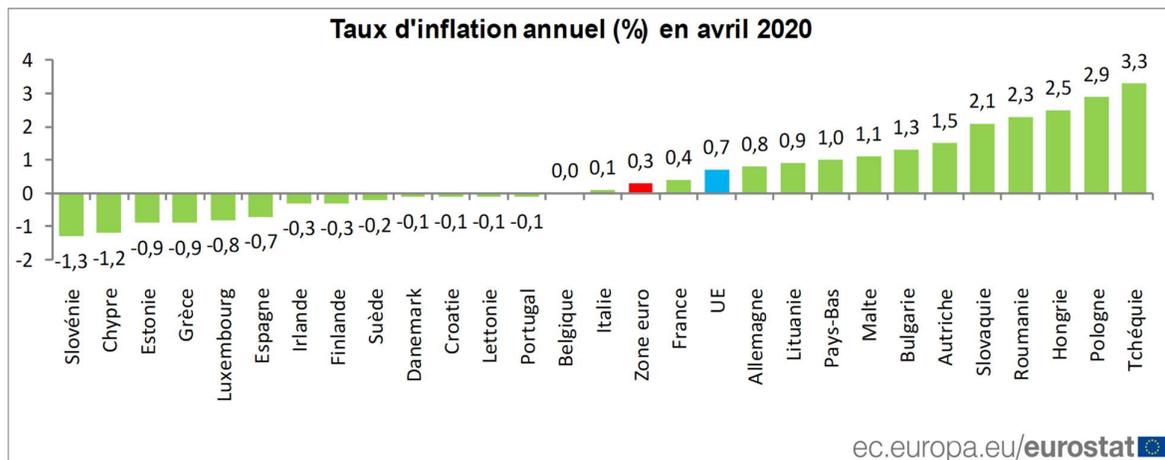
## C'EST DÉJÀ HIER

### EN PLEIN CONFINEMENT, L'INFLATION RECULE

En avril, treize États de l'Union européenne sur vingt-sept ont enregistré un taux d'inflation en rythme annuel négatif. Ce mois a été marqué par des mesures de confinement liées au COVID-19 dans tous les pays. Même si des tensions ont pu apparaître au niveau des produits d'alimentation, globalement, le taux d'inflation annuel de la zone euro a enregistré une baisse notable passant de 0,7 à 0,3 % de mars à avril. Un an auparavant, il était de 1,7 %. Le taux d'inflation annuel de l'Union européenne s'est établi à 0,7 % en avril 2020, contre 1,2 % en mars. Un an auparavant, il était de 1,9 %. Ces chiffres sont publiés par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne.

Les taux annuels les plus faibles ont été observés en Slovaquie (-1,3 %), à Chypre (-1,2 %), en Estonie et en Grèce (-0,9 % chacune). Les taux annuels les plus élevés ont quant à eux été enregistrés en Tchéquie (3,3 %), en Pologne (2,9 %) et en Hongrie (2,5 %). Par rapport à mars, l'inflation annuelle a baissé dans vingt-six États membres et est restée stable dans un.

En avril les plus fortes contributions au taux d'inflation annuel de la zone euro proviennent de l'alimentation, alcool & tabac (+0,67 points de pourcentage, pp), suivis des services (+0,52 pp), des biens industriels hors énergie (+0,09 pp) et de l'énergie (-0,97 pp).

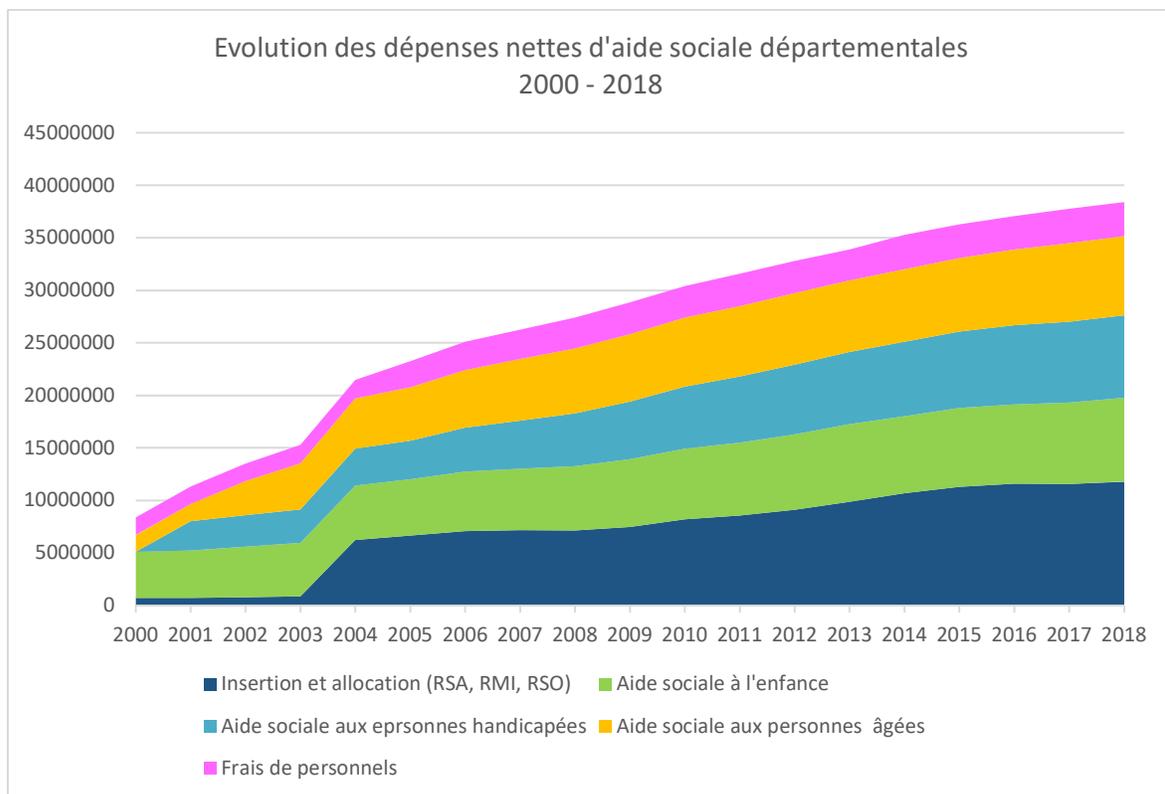


Sur les prochains mois, l'inflation au niveau de la zone euro devrait tendre vers zéro voire entrer en territoire négatif. Les plans de relance et les revendications salariales qui devraient se matérialiser à la rentrée de septembre, ainsi que la normalisation de la situation économique, devraient s'accompagner d'une accélération des prix. Après avoir touché un point bas en avril, le cours des matières premières et du pétrole devrait également remonter. Du fait de l'augmentation de la base monétaire et de l'accroissement des dépenses publiques, certains craignent l'arrivée d'une vague inflationniste.



## L'AIDE SOCIALE, DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE A LA DEPENDANCE EN PASSANT PAR LE RSA

L'aide et l'action sociales couvrent de nombreux domaines de l'action publique, qu'il s'agisse de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté, de l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées, ou bien encore de la protection de l'enfance. Elles représentent 10 % des dépenses de protection sociale en France, financées pour moitié par les départements depuis les lois décentralisation, et à hauteur du tiers par les organismes de Sécurité sociale. Les communes et l'État y contribuent également mais dans des proportions moindres. Comme l'indiquent les séries statistiques publiées récemment par la DREES, ces dépenses ont crû de 29 % en dix ans et représentent aujourd'hui près de 2 % du produit PIB. Cette progression s'explique par la diversification des aides qui ont de plus en plus un rôle d'amortisseur de crise, et par l'élargissement du champ des bénéficiaires.



Source : DRESS

### 4,3 millions d'aides sociales attribuées et 38,4 milliards d'euros de dépenses

Depuis les premières lois de décentralisation en 1982-1983, l'aide sociale est essentiellement mise en œuvre par les Départements reconnus chef de file par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités. En 2018, les départements ont attribué 4,3 millions de mesures ou prestations d'aide sociale en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outremer (DROM), hors Mayotte. Ces aides concernent 6,2 % de la population française et représentent 65 % du budget de fonctionnement des départements. Les dépenses annuelles brutes d'aide sociale s'élèvent à 39,9 milliards d'euros, dont 12 milliards d'euros (30,2 %) pour l'insertion, 7,7 milliards d'euros pour l'aide sociale aux personnes âgées (19,3 %), 8,5 milliards d'euros pour l'aide sociale aux personnes handicapées (21,1 %), 8,3 milliards d'euros



pour l'aide sociale à l'enfance (20,8 %) et 3,4 milliards pour les charges de personnels sociaux et médico-sociaux des départements (8,6 %), soit environ 120 000 agents représentant 41 % du personnel des départements. Déduction faite des recouvrements et récupérations, les aides sociales représentent pour les départements une dépense nette de 38,4 milliards d'euros en 2018 qui a plus que triplé en moins de vingt ans (11,1 milliards d'euros en 2000). De même pour le nombre de mesures d'aides sociales attribuées qui a été multiplié par deux sur la même période (1,9 millions de mesures en 2000).

### **La question de la dépendance demeure malgré la montée en charge de l'APA**

La montée en charge de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) s'est traduite par une forte progression des prestations et des dépenses associées qui ont doublé depuis sa mise en œuvre en 2002, avec un rythme moins soutenu ces dernières années. L'APA est l'aide départementale aux personnes âgées la plus attribuée (90 % des aides). Selon les dernières données de la DREES, 1,46 millions d'aides sociales ont été attribuées aux personnes âgées en 2018 de 60 ans ou plus (+1 % par rapport à 2017). 59 % de personnes âgées à domicile et plus d'un tiers des personnes âgées de 85 ans ou plus en bénéficient, pour un montant mensuel moyen de 440 €. La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a eu un impact certain en relevant les montants des plafonds de l'allocation et en diminuant la participation demandée aux bénéficiaires. Pour 2018, sur un total de dépenses nettes de 7,5 milliards d'euros, les dépenses pour l'APA s'élèvent à 6 milliards d'euros (1,4 % en un an) et ont triplé depuis sa création (1,8 milliards d'euros en 2002). En 2018, 122 000 personnes de 60 ans ou plus bénéficient par ailleurs de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) au titre d'un hébergement en établissement, pour une dépense nette des récupérations associée de près d'1,3 milliard d'euros sur l'ensemble de l'année.

La prise en charge de la dépendance sera le problème clef des prochaines années pour l'État, la Sécurité sociale et les départements. Les EHPAD sont de plus en plus confrontés à des personnes très dépendantes exigeant un personnel plus nombreux et plus qualifié. Initialement, les EHPAD n'ont pas été conçus ni organisés pour fonctionner comme des hôpitaux locaux. De fait la gestion de la fin de vie se pose avec acuité au sein de ces établissements.

### **L'aide sociale départementale aux personnes handicapées a doublé en 15 ans**

En 2018, 546 000 prestations d'aide sociale aux personnes handicapées ont été attribuées par les départements. Depuis le début des années 2000, le nombre de prestations a ainsi été multiplié par 2,3 et les dépenses annuelles par 2,7. Cette hausse s'explique par l'élargissement de la prise en compte des conséquences du handicap et la mise en place de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en 2006 avec la loi du 11 février 2005, ainsi que par l'accroissement du nombre d'aides à l'accueil lié en partie au développement de l'offre en établissements médico-sociaux. La montée en charge de la PCH se poursuit : entre 2018 et 2017, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 5 % (315 000 fin 2018), et les dépenses de 5,5 % (2 milliards pour 2018).

Plus de 60 % des dépenses d'aide sociale aux personnes handicapées sont consacrées à l'accueil. Pour 2018, les dépenses brutes d'aide sociale aux personnes handicapées s'élèvent à 8,4 milliards d'euros (7,8 Mds d'euros en dépenses nettes). La dépense brute moyenne par bénéficiaire est cinq fois et demie plus importante pour les aides à l'accueil que pour la PCH et l'allocation compensatrice pour tierce personne



(ACTP) : 2 900 euros en moyenne par mois et par bénéficiaire accueilli, contre 550 par mois et par bénéficiaire de l'ACTP ou de la PCH. 152 000 personnes handicapées sont aidées financièrement pour leur accueil en établissement ou chez des particuliers. Cela représente une dépense annuelle de près de 5,2 milliards d'euros.

Dans le domaine du handicap, également, la question du vieillissement se pose avec l'augmentation de l'espérance de durée de vie. Aujourd'hui, les personnes handicapées sont de plus en plus nombreuses à vivre au-delà de 60 ans, voire 70 ans. Ce qui soulève la question de leur accompagnement lorsque leurs parents âgés deviennent dépendants ou décèdent, sans oublier la question des travailleurs handicapés retraités dont l'hébergement et l'accompagnement, en lien avec les structures d'aide par le travail, n'est plus possible.

L'aide sociale à l'enfance en tension avec l'accueil d'un plus grand nombre de mineurs non accompagnés

En 2018, les départements ont consacré 8,2 milliards d'euros en dépenses brutes (7,9 milliards d'euros en dépenses nettes) à la protection de l'enfance. Ce montant, utilisé aux trois quarts pour des mesures de placement, finance également le versement d'allocations, ou encore la mise en œuvre d'actions éducatives et de la prévention spécialisée. En 2018, les mineurs et majeurs de moins de 21 ans ont bénéficié de 354 000 mesures d'action sociale pour l'enfance dont 187 000 de mesures de placement (52 %) et 167 000 d'actions éducatives (48 %), avec de très fortes variations selon les collectivités. En vingt ans, le nombre de bénéficiaires s'est accru de 30,6 % et les dépenses de 80 %. Cette dernière augmentation est, en grande partie, imputable aux dépenses de placement, quand, en revanche, les dépenses consacrées aux allocations et à la prévention spécialisée diminuent.

Les dépenses augmentent également en raison du plus grand nombre d'enfants mineurs non accompagnés. La circulaire Taubira de 2013 et la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance a donné aux départements la responsabilité de l'accueil des mineurs étrangers. Plus de 17 000 mineurs étrangers isolés sont entrés sur le sol national en 2018, selon le ministère de la Justice. La prise en charge des mineurs non accompagnés aurait coûté 2 milliards d'euros aux collectivités en 2019 contre 50 millions d'euros en 2012, selon l'Association des Départements de France.

### **Près de deux millions de bénéficiaires du RSA**

En 2018, 1,9 million de foyers bénéficiaient du Revenu de Solidarité Active (RSA), soit une baisse de 0,5 % par rapport à 2017. Avec les conjoints et les enfants à charge, 3,8 millions de personnes sont couvertes par le RSA, soit près de 6 % de la population. Les dépenses brutes d'allocation et d'insertion liées au RSA et au RSO (dans les DOM) s'élèvent à 12,1 milliards d'euros en 2018 (11,8 milliards d'euros en dépenses nettes), soit +2,2 % par rapport à 2017. Les dépenses du RSA avaient augmenté en moyenne de 4,1 % par an entre 2009 et 2016.

Avec l'amélioration de la situation de l'emploi entre 2017 et 2020, le nombre de bénéficiaires du RSA s'est stabilisé autour de 1,9 million. Cette stabilisation est également la conséquence d'un meilleur contrôle des éventuels cas de fraude. La progression des dépenses des Départements pour Le RSA s'explique par sa revalorisation de 10 % en 5 ans dans le cadre de loi pluriannuelle de lutte contre la



pauvreté et pour l'inclusion mise en œuvre sous le gouvernement de Jean-Marc Ayrault.

Une progression du nombre d'allocataires est à craindre avec la crise économique liée au Covid-19. Le débat sur son extension aux personnes de moins de 25 ans a été relancé même si des dispositifs ont été, ces dernières années, adoptés en faveur de ce public (garantie Jeune notamment). La question de la mise en place d'un revenu universel est également d'actualité. L'aide sociale se caractérise par la multiplicité des acteurs. Les départements y jouent un rôle important mais sont sous la contrainte normative de l'État. Par ailleurs, la Caisse nationale d'assurance maladie et celle en charge des allocations familiales sont également concernées tout comme des acteurs privé (mutuelles, institutions de prévoyance, assurances, etc.). Ce caractère multimodal n'est pas en France toujours bien vécu dans un pays habité par une tradition verticale. L'échange d'informations et la responsabilisation sont indispensables sur des sujets aussi sensibles que la protection de l'enfance ou la dépendance.

## LE COIN DES TENDANCES

### LA FRANCE, UN BON ELEVE EN MATIERE DE PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

En 2018, en France, 5,7 millions de personnes avaient un handicap, soit 14 % de la population en âge de travailler. 2,8 millions bénéficient d'une reconnaissance administrative du handicap. Leur taux de chômage est près de deux fois plus élevé que la moyenne. La loi de 2005 donne une définition en stipulant que constitue un handicap « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant* ».

### La France au-dessus de la moyenne en matière d'emploi des personnes handicapées

Les politiques d'insertion des travailleurs handicapés prennent différentes formes au sein des pays européens. L'Espagne, l'Italie et l'Autriche privilégient les exonérations de cotisations sociales. Le recours aux subventions et à l'aménagement des lieux de travail est une priorité en Finlande ou au Danemark. La Belgique et les Pays-Bas ont opté pour des mécanismes de compensations de salaire sous forme de subventions publiques. Le Royaume-Uni et la Suède en appellent à la responsabilité des entreprises et mettent davantage l'accent sur la sensibilisation. La pratique des recours judiciaires pour discriminations est dans ces pays courante. L'Espagne, l'Allemagne et l'Italie ont également institué des politiques de quotas qui sont assez peu respectées.

La France présente un taux d'emploi des personnes handicapées supérieur de 50 % à la moyenne de l'Union européenne. Elle se situe au même niveau que la Suède. Ce résultat plus qu'honorable est la conséquence d'un cadre législatif vieux de 45 ans. En 1975, sous la Présidence de Valéry Giscard d'Estaing, le Parlement adopte la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées qui met en avant l'importance de la prévention et du dépistage des handicaps, l'obligation éducative pour les jeunes en situation de handicap, l'accessibilité des institutions publiques et le maintien dans un cadre ordinaire de travail et de vie chaque fois que possible. Les dispositifs de cette loi ont été renforcé en 1987. Les établissements assujettis du secteur privé sont alors



soumis à l'obligation d'embaucher un pourcentage de travailleurs handicapés. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées maintient cette obligation et impose une sanction plus sévère aux entreprises qui ne la respectent pas. Depuis 1987, les établissements du secteur privé de 20 salariés ou plus sont soumis à une obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), à hauteur de 6 % de leur effectif. Les entreprises peuvent remplir leur obligation en la matière en :

- embauchant en direct des travailleurs handicapés ;
- embauchant en indirect (sous-traitance, et intérim) ;
- en menant des actions de formation en faveur des personnes handicapées ;
- en s'acquittant d'une contribution financière assimilable à une pénalité libératoire.

Votée en 2018 et entrée en vigueur en 2020, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a modifié certains dispositifs relatifs à l'emploi des personnes handicapées. En cas de non-respect de l'obligation d'emploi de 6 %, la compensation est déterminée en fonction de la taille de l'entreprise.

### **Les aides financières pour l'embauche de travailleurs handicapés**

Les deux principaux acteurs sont l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) qui a financé 435,5 millions d'euros en 2018 en actions pour l'emploi des personnes handicapées, et le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) qui a financé 46 millions d'euros dans le secteur public. L'Agefiph a financé ou soutenu 223 000 interventions principalement pour l'insertion dans l'emploi mais aussi pour le maintien dans l'emploi, la compensation du handicap, la formation et la mobilisation du monde économique. Les aides aux entreprises pour l'emploi de personnes handicapées sont très largement versées par l'Agefiph et dans une moindre mesure par Cap Emploi et Pôle emploi. Sous conditions, elles sont pour la plupart cumulables et renouvelables, en particulier en cas d'évolution du handicap ou de mobilité professionnelle.

Les aides sont nombreuses. Elles couvrent de multiples situations au risque de générer de la complexité. Ainsi, les entreprises peuvent bénéficier notamment d'aides pour :

- l'adaptation du poste de travail (2000 euros au maximum) ;
- l'embauche en contrat d'apprentissage (3 000 euros au maximum) ;
- la formation (4 000 euros au maximum) ;
- l'emploi des travailleurs handicapés (AETH – 10 818 euros au maximum).

En 2016, 19 % seulement des entreprises avaient une proportion d'emploi handicapé direct ou indirect égale ou supérieure au taux légal. En 2018, 41 837 entreprises privées ont ainsi versé des compensations à l'Agefiph, pour un montant total de 426 millions d'euros.

Selon la Dares, le service statistique du Ministère du Travail, 489 100 travailleurs handicapés étaient employés dans les 103 700 établissements assujettis à l'OETH en 2017, pour un taux d'emploi direct en personnes physiques de 4,8 %. Ce taux, en progression de 0,5 point depuis 2011.



D'après les dernières statistiques établies par l'Agefiph, 2,8 millions de personnes en âge de travailler sont reconnues handicapées, soit 7 % des 15-64 ans. 988 000 sont aujourd'hui en emploi. Le taux d'emploi des personnes reconnues handicapées s'établit donc à 35 %, contre 65 % pour l'ensemble de la population. Ce taux varie avec l'âge. S'il est de 17 % pour les 15-24 ans, il monte à 48 % pour les 25-39 ans et se maintient à 45 % pour les 40-49 ans. Pour les personnes handicapées de 50 à 64 ans, il diminue

à 29 % en raison des problèmes d'insertion professionnelle après 50 ans et en lien avec les possibilités de prendre une retraite anticipée. 50 % des personnes handicapées en emploi sont des femmes (48 % pour l'ensemble de la population), 44 % ont plus de 50 ans (30 % pour l'ensemble de la population) et 34 % travaillent à temps partiel (18 % pour l'ensemble de la population). 70 % d'entre elles travaillent dans le secteur privé, 22 % dans le secteur public et 8 % sont des indépendants. Le taux de chômage des personnes handicapées est deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population (18 % en 2018 contre 9 % pour l'ensemble de la population). La moitié des 500 000 travailleurs handicapés au chômage ont plus de 50 ans (contre 26 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi) et 59 % sont au chômage depuis plus d'un an (contre 48 % pour l'ensemble).

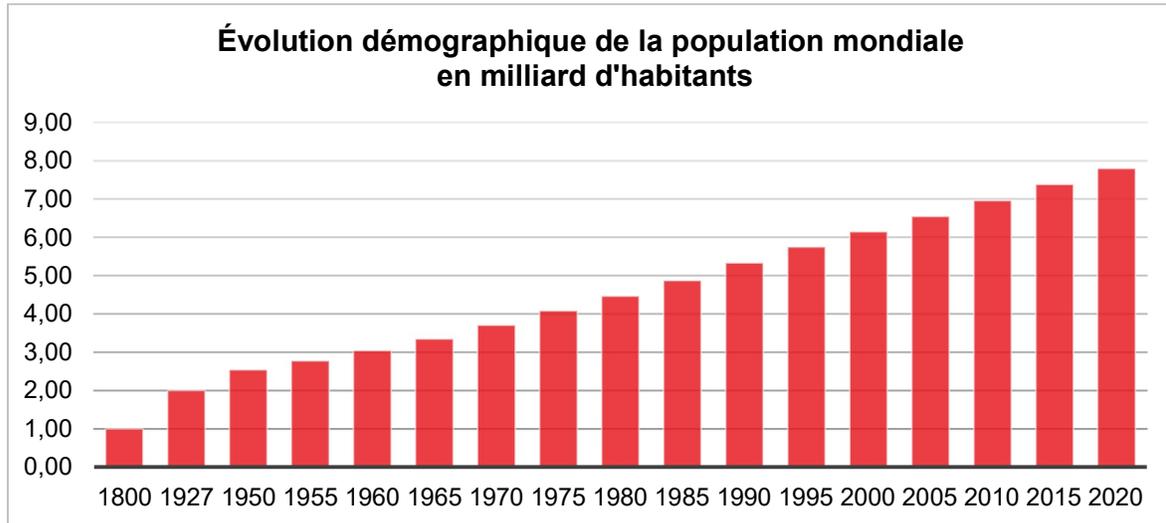
#### DE LA COVID-19 A LA CRISE ECOLOGIQUE

Le 6 mai 2019, la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques rendait publique un rapport réalisé par 145 scientifiques en provenance de 50 pays et qui listait les perturbations et les dégradations environnementales menaçant la planète. L'idée d'une 6<sup>e</sup> extinction des espèces est retenue avec comme origine l'Homme. Ce rapport devait servir de base à la COP 15 sur la biodiversité qui devait se réunir au mois d'octobre à Kuming en Chine. En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19, ce sommet a été reporté. La COP 15 était censée aboutir à la fixation d'un cadre d'actions en faveur de la biodiversité qui est placée au même niveau que le climat en tant que menace pour l'avenir de l'Humanité. Le réchauffement climatique lié aux émissions des gaz à effet de serre provoque de nombreuses disparitions d'espèces et menace ainsi les écosystèmes régionaux.

Compte tenu des conclusions du rapport Global Warning du 8 octobre 2018, le seuil de réchauffement global de la planète de 1,5°C sera atteint dès 2040. Pour éviter de dépasser ce seuil, les émissions nettes de CO<sub>2</sub> devraient être nulles en 2050, ce qui apparaît en l'état impossible à respecter. L'augmentation de 1,5°C aura des conséquences multiples. 14 % de la population sera soumise régulièrement à des chaleurs extrêmes. Avec un réchauffement de 2°C, ce ratio est de 37 %. Au niveau de la biodiversité, l'élévation de la température de 1,5° réduit de 50 % l'aire de répartition géographique pour 6 % des insectes, 8 % des plantes et 4 % des vertébrés. À 2°C, ces taux sont multipliés par trois. De 70 à 90 % des massifs coralliens sont détruits avec une élévation de 1,5°C, à 2°C, ils n'existent plus. Près de la moitié de la population risque de souffrir d'un manque d'eau. Plus de 10 millions de personnes seront, dans les prochaines années, exposés à la montée des eaux qui devrait se poursuivre au-delà de 2100 même en cas de neutralisation des émissions de carbone. La fonte des calottes du Groenland et de l'Antarctique pourrait provoquer des effets en chaîne difficilement évaluables. La disparition ou un changement du Gulf Stream font partis des scénarii étudiés par les scientifiques.

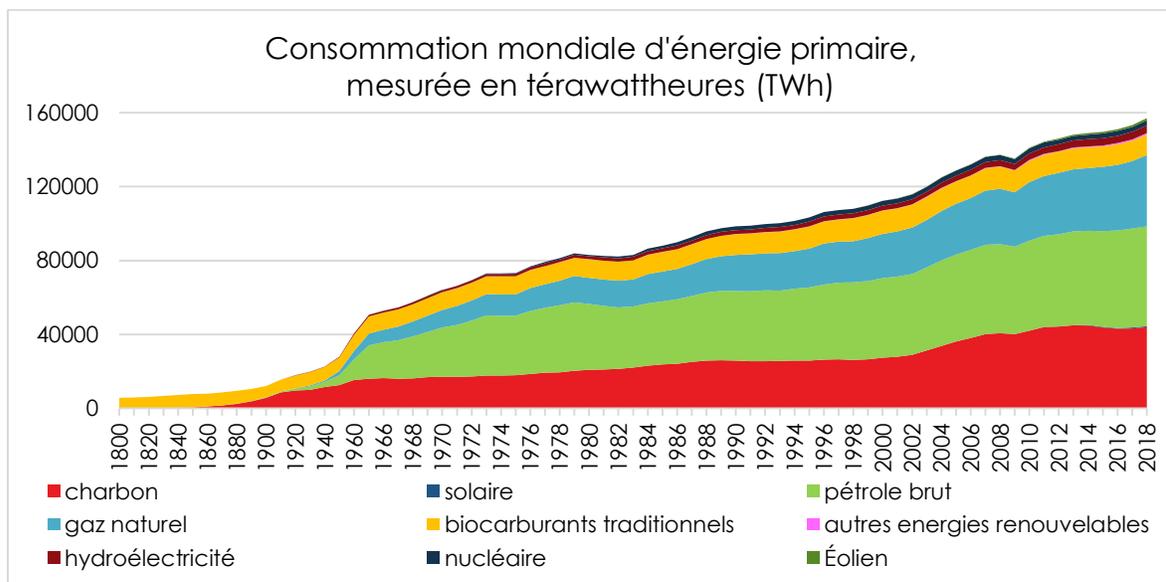


Pour certains experts, l'Humanité serait entrée au XX<sup>e</sup> siècle dans l'anthropocène, une ère géologique dominée par la présence de l'Homme. Cette ère aurait succédé ainsi à l'holocène, une période interglaciaire tempérée qui a permis depuis 14 000 ans l'essor de l'Homme. Depuis 1740, l'évolution de la planète a été extrêmement rapide avec une accélération de la croissance de la population humaine qui est passée de 700 millions à plus de 7,5 milliards de personnes. En un peu moins de 300 ans, la valeur du capital économique a été multipliée par plus de 134.



Sources : ONU

L'essor économique depuis le début de la révolution industrielle a été rendu possible par l'accès à une énergie abondante et relativement bon marché. En deux cents ans, la consommation en énergie primaire a été multiplié par plus de 30.



Source : Agence Internationale de l'Énergie

Entre 2010 et 2020, les émissions de gaz à effet de serre ont faiblement baissé à l'échelle mondiale, soit environ 1 % par an. L'objectif de réduction de 45 % en 2030 n'est pas a priori atteignable sauf à travers une augmentation de l'effort de l'ordre 7 % par an. La réalisation de l'objectif de zéro émission en 2050 nécessite une véritable



révolution économique. Le seuil de CO<sub>2</sub> à ne pas dépasser pour maintenir l'élévation de la température à 1,5°C pourrait être atteint entre 2030 et 2052.

### **Le confinement, un exercice involontaire et grandeur nature de réduction des émissions de gaz à effet de serre**

Avec la mise à la cape de plus de la moitié de l'humanité, les émissions de CO<sub>2</sub> ont fortement diminué au mois d'avril. Ainsi, selon l'Agence Internationale de l'Énergie, au cours de la première semaine d'avril, les émissions quotidiennes dans le monde étaient inférieures de 17 % à ce qu'elles étaient l'an dernier. Pour l'ensemble de l'année, les émissions devraient être plus faibles de 8 % à celles de 2019. Ce serait, la plus forte baisse annuelle constatée pour le CO<sub>2</sub> depuis la Seconde Guerre mondiale. Cette réduction n'en demeure pas moins faible au regard du chemin à parcourir, à peine 10 %. Cela pourrait conforter l'idée que seule une décroissance forte pourrait changer la donne au niveau environnementale, mais cela se ferait au prix d'un changement sans précédent de nos modes de vie.

### **L'écologie doit-elle être régressive ou coercitive ?**

Les membres de la Convention pour le climat instituée par le Gouvernement d'Édouard Philippe propose des mesures de grande ampleur pour respecter l'Accord de Paris. Ainsi, il est suggéré d'interdire la vente de bus ou de car diesel dès 2023 et la circulation des véhicules utilitaires diesel en centre-ville à partir de 2024. Il est aussi prévu de limiter la consommation des véhicules à 3 litres au 100 kilomètres dès 2025. L'année d'après, le chauffage individuel au fuel devrait être interdit. En 2027, toutes les lignes aériennes pouvant être remplacées par le train seront supprimées. En 2029, il est prévu l'interdiction de construire des maisons individuelles. En 2028, la moitié de l'électricité devra être produite à partir d'énergies renouvelables. Parmi les autres propositions figurent la réduction de la taille des logements, des écrans de télévision ainsi que la diminution drastique de la consommation de viande. Ces mesures sont censées diviser par trois les émissions de CO<sub>2</sub> entre 2020 et 2030.

Un tel scénario est régressif. Les auteurs du rapport s'en prennent à quelques symboles comme l'aviation qui n'est responsable que de 5 % des émissions des gaz à effet de serre. La vision présentée est très statique et n'anticipe pas les éventuels progrès techniques. Le point clef de la transition énergétique est l'orientation des capitaux vers des activités à faibles émissions de gaz à effet de serre. L'économie n'est pas l'ennemi de la décarbonisation. Une réduction de la consommation d'énergie est par exemple une source évidente de productivité. Il en est de même avec la mise en place de nouvelles infrastructures.

### **La taxe carbone et le progrès techniques, les grands oubliés de la transition énergétique**

Le faible prix des énergies fossiles en raison de la crise devrait inciter les pouvoirs publics à relancer le principe d'une taxe carbone la plus large possible.

Comme le souligne l'économiste Christian Gollier dans son livre, « *Le climat après la fin du mois* », l'instauration d'une taxe sur les activités polluantes et donc sur les émissions de CO<sub>2</sub> est le seul moyen pour réduire les externalités négatives. L'utilisation d'une voiture essence ou diesel, le chauffage au bois ou la production d'énergie électrique en recourant au charbon ont des incidences sur le climat et la santé des populations. Les



coûts de ces nuisances ne sont pas intégrés au prix de vente. Il n'y a donc pas de mécanisme de sanction du marché. En instituant une taxe qui compense le prix des nuisances, les consommateurs sont amenés soit à renoncer à leurs achats, soit à participer financièrement à la remise en état de l'environnement ou aux dépenses de santé. Que ce soit en France ou dans une grande majorité de pays, si les citoyens veulent que les pouvoirs publics agissent en faveur de l'environnement, les consommateurs ne veulent pas en supporter le prix. En matière de taxation du carbone, plusieurs avancées sont à noter. Dans le cadre du plan vert de la Commission de Bruxelles, l'Europe prévoit d'étendre son système de tarification du carbone. La Chine a également décidé d'instaurer une taxe carbone. Aux États-Unis, la candidate démocrate, Joe Biden, soutient le principe d'un prix du carbone. Le produit d'une taxe sur le carbone pourrait financer la recherche et faciliter le désendettement des États.

L'autre voie repose sur l'innovation tant au niveau des énergies renouvelables que dans le domaine de la captation du CO<sub>2</sub>. Pour le moment, l'emprisonnement du CO<sub>2</sub> a mauvaise presse car il admet le principe de l'émission. Par ailleurs, la création de zones de stockage est considérée pour les opposants à cette technique comme une solution visant à gagner du temps avec le risque que les futures générations aient à vivre avec des décharges de CO<sub>2</sub>. Au-delà de cette polémique, depuis une vingtaine d'années, surtout en France, la science et le progrès technique ne sont pas perçus comme des moyens permettant de réduire l'empreinte carbone des activités humaines mais comme les coupables de la dégradation environnementale.

La crise actuelle met à mal des pans entiers de l'économie des pays. Les gouvernements doivent réaliser des arbitrages complexes. Le sauvetage d'entreprises industrielles n'est pas toujours conciliable avec la décarbonisation. La Chine, tout en mettant en avant une éventuelle taxation du carbone, tend à promouvoir son industrie lourde. Aux États-Unis, le Président Donald Trump a décidé d'assouplir à nouveau les règles environnementales pendant la pandémie. Les aides à l'automobile ne seront certainement pas limitées aux seuls véhicules électriques. La crise du Covid-19 n'est donc pas intrinsèquement favorable au climat. La leçon est que des catastrophes provoquées mais non intégrées dans les modèles peuvent survenir sans avertissement, en bouleversant la vie et l'économie. Les dommages causés par le changement climatique sont a priori plus lents que la pandémie, mais peuvent être plus importants et durables.



## LE COIN DES GRAPHIQUES

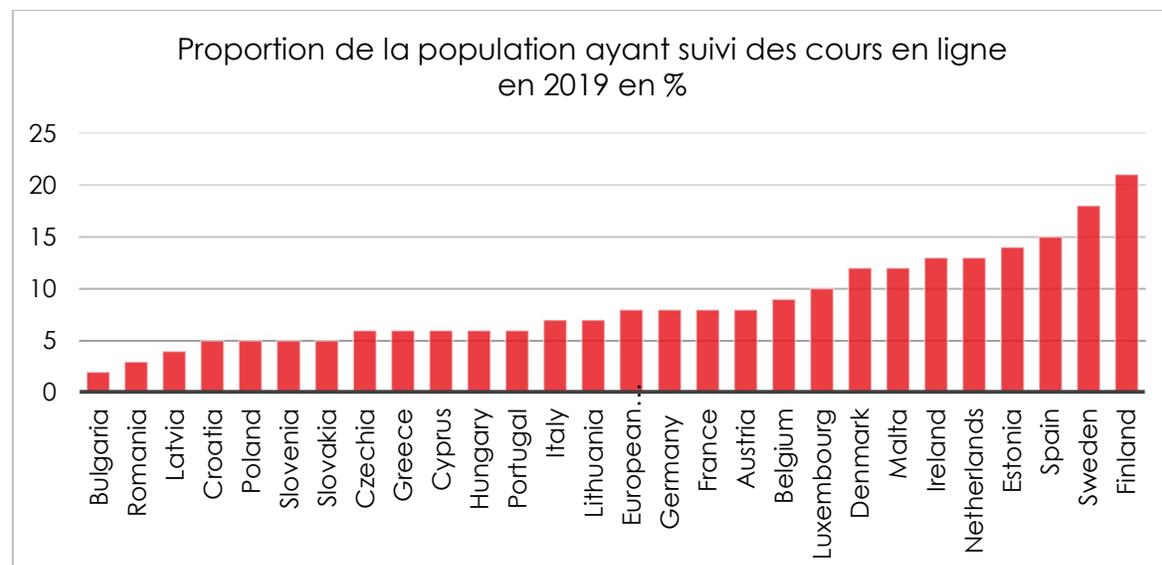
### L'ESSOR DE LA FORMATION EN LIGNE

Avec le confinement, le recours aux services en ligne pour le travail ou pour l'enseignement est devenu la règle pour des millions de personnes. Avant la crise sanitaire, l'enseignement ou la formation en ligne bien qu'en forte hausse, étaient un phénomène encore marginal au sein de l'Union européenne. Des écarts importants existent entre les différents États membres.

En 2019, 8 % des personnes âgées de 16 à 74 ans dans l'Union européenne ont, selon Eurostat, déclaré avoir suivi un cours en ligne au cours des trois derniers mois précédant l'enquête, une augmentation par rapport à 7 % en 2017. En 2010, ce ratio était de 4 %. Parmi les États membres de l'Union, les pays nordiques, la Finlande et la Suède, enregistrent en la matière les meilleurs scores. En 2019, 21 % des personnes âgées de 16 à 74 ans en Finlande ont suivi un cours en ligne au cours des trois derniers mois. Ce taux est de 18 % en Suède. La France est dans la moyenne avec un taux de 8 %. À l'autre extrémité de l'échelle, les cours en ligne n'étaient pratiqués que par 2 % de la population en Bulgarie et par 3 % de la population en Roumanie.

Les jeunes de 16 à 24 ans suivent généralement des cours en ligne plus fréquemment que la population adulte moyenne. En 2019, 13 % des jeunes ont déclaré avoir suivi un cours en ligne au cours des trois derniers mois, contre 9 % chez les adultes de 25 à 64 ans. Parmi les personnes âgées (65 à 74 ans), seulement 1 % ont suivi un cours en ligne.

Les jeunes de 16 à 24 ans recourent à des systèmes plus interactifs que leurs aînés. En 2019, 28 % des jeunes âgés de 16 à 24 ans ont déclaré avoir communiqué avec des instructeurs et des étudiants en ligne au cours des 3 derniers mois, tandis que 7 % seulement de ceux âgés de 25 à 64 ans le faisaient.

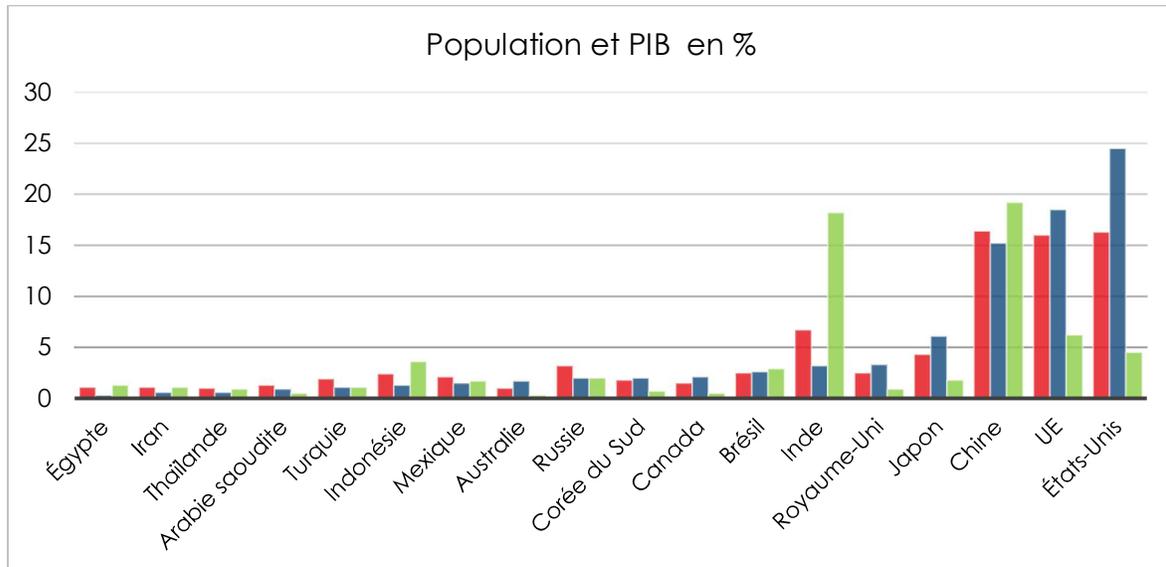


Cercle de l'Épargne – données Eurostat



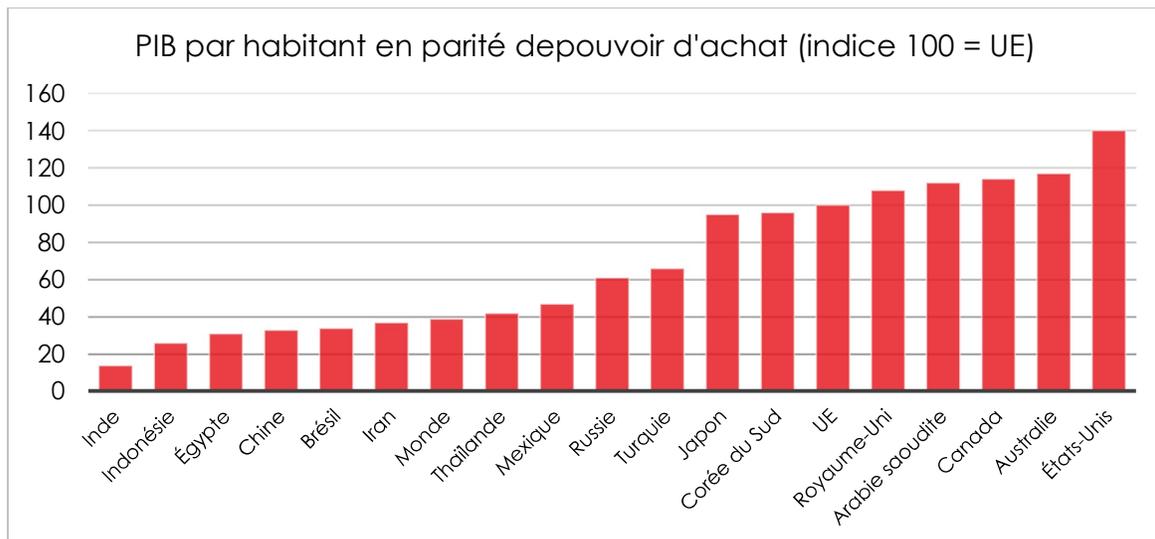
### LES TROIS BLOCS DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

L'économie mondiale s'articule autour de trois grands blocs, les États-Unis, la Chine et l'Union européenne. En 2017, le produit intérieur brut (PIB) de l'Union européenne à 27 États membres (UE) représentait 16,0 % du PIB mondial, exprimé en standards de pouvoir d'achat (SPA). L'UE se situe au troisième rang derrière La Chine (16,3 %) et les États-Unis (16,3 %). Le Japon avec un PIB représentant 6 % de celui de la planète arrive en quatrième position.



Cercle de l'Épargne – données Eurostat

Au niveau du PIB par habitant, les États-Unis dominent toujours au sein des grandes puissances. Celui-ci est supérieur de 40 % à celui de l'Union européenne. Le PIB par habitant de la Chine représente le tiers de celui de l'Union européenne et moins de 20 % de celui des États-Unis.



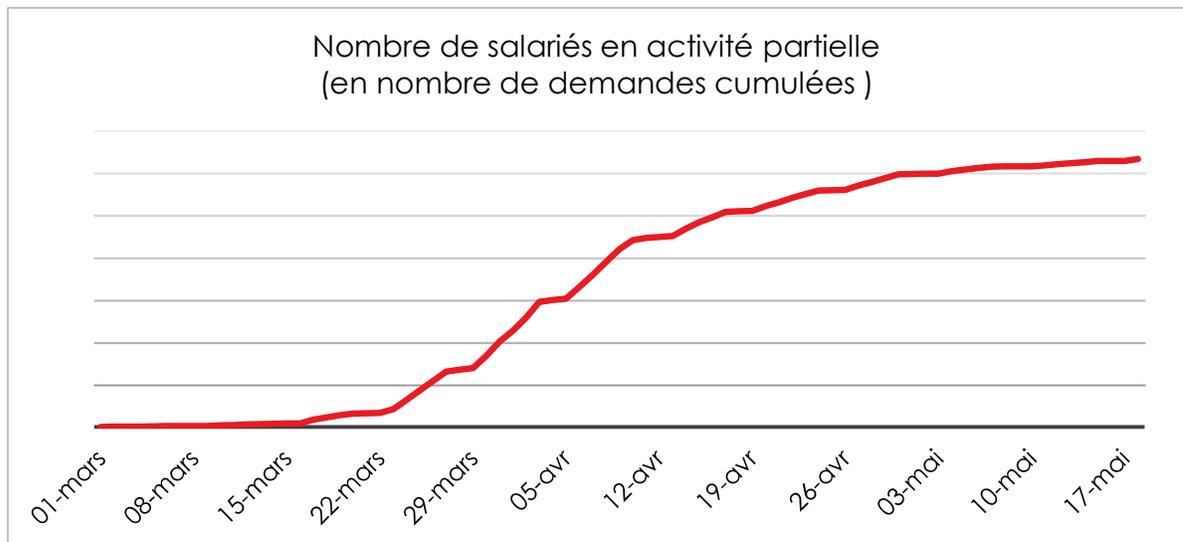
Cercle de l'Épargne – données Eurostat



## PLUS DU QUART DE LA POPULATION SALARIEE EN CHOMAGE PARTIEL

Au 18 mai, 12,7 millions de salariés étaient concernés par des demandes de chômage partiel contre 12,4 millions le 11 mai, le premier jour du déconfinement. 75 % des demandes sont en moyenne accordées. Le chômage partiel a concerné 3,4 millions de salariés en Espagne, 7,5 millions au Royaume-Uni, 8,5 millions en Italie et 10,1 millions en Allemagne (Source UBS).

À fin avril, un tiers des salariés français avaient bénéficié du dispositif d'activité partielle, ce taux est supérieur à la moyenne constatée en Europe (27 %). En France, plus de 832 millions d'heures de travail ont été chômées (soit 2,8 semaines à 35 heures, par salarié en moyenne). Les trois secteurs les plus représentés sont le commerce (1,6 million de salariés), les services aux entreprises (1,4 million) et la construction (1,1 million).



Cercle de l'Épargne - données DARES

Même si le nombre de salariés en chômage partiel augmente, l'activité s'est légèrement améliorée entre le mois de mars et la fin avril. En mars, 19 % des salariés étaient dans une entreprise dont l'activité s'était arrêtée, ils ne sont plus que 12 % dans ce cas en avril. Cette amélioration est particulièrement nette dans les secteurs de la construction (16 % à l'arrêt après 53 % en mars), de la fabrication de biens d'équipements et d'autres produits industriels, ainsi que dans les plus petites entreprises (26 % à l'arrêt en avril après 39 % en mars dans les entreprises de 10 à 19 salariés). En revanche, la proportion de salariés dans une entreprise dont l'activité a diminué de plus de moitié augmente. Au total, un peu moins de la moitié des salariés sont, encore en avril, dans une entreprise dont l'activité s'est arrêtée ou a diminué de plus de moitié (45 %, après 49 % en mars).

La chute d'activité en avril est avant tout liée à la perte de débouchés (45 %) et aux fermetures administratives (30 %), loin devant le manque de personnel pouvant travailler (14 %) et les difficultés d'approvisionnement (11 %).

Les secteurs de l'information et de la communication, les secteurs liés à l'énergie, les activités financières et la fabrication de matériel de transport se sont adaptés au cours du mois d'avril pour faire face à la crise sanitaire en adaptant leur système de production. Fin avril, un tiers des salariés travaillaient sur site (après un quart fin mars),



un cinquième était en chômage partiel complet (après un quart fin mars), un quart en télétravail (comme fin mars), les autres étant en congés, maladie ou garde d'enfants.

47 % des salariés faisant l'objet d'une demande d'activité partielle depuis le 1er mars travaillent dans des entreprises de moins de 50 salariés. À l'inverse, ceux qui travaillent dans des entreprises de 250 salariés ou plus représentent 33 % des salariés en activité partielle.



## LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE

### LUNDI 25 MAI

En **France**, en **Allemagne** et pour l'ensemble de la **zone euro**, il faudra être attentif à la présentation des **indices PMI manufacturier, Service et Composite** de mai.

En **Allemagne** sera publié le résultat de la **croissance du PIB** du premier trimestre 2020. L'**indice IFO du climat des affaires et les perspectives des entreprises** de mai sera présenté.

La Commission européenne publiera les résultats de l'**indicateur sur climat des affaires** de la **zone euro** pour le mois de mai.

### MARDI 26 MAI

Au **Japon**, il faudra suivre le résultat de l'**indice de la production** de mars.

Aux **États-Unis**, seront publiés les perspectives **d'évolution des dépenses personnelles des ménages** pour le deuxième trimestre. Il faudra regarder l'**indice des prix des maisons** ainsi que le **nombre de vente de maisons neuves** constaté en avril. Enfin, toujours pour **les États-Unis**, seront présentés les résultats de la **confiance des consommateurs** et l'**indice manufacturier de la Fed de Dallas** pour le mois de mai.

### MERCREDI 27 MAI

Pour la **zone euro**, la **BCE** publiera la **Revue de la stabilité financière** qui fournit une vue d'ensemble des sources possibles de risques et de vulnérabilité pour la stabilité financière.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre le résultat de l'**indice Manufacturier** de mai publié par la FED de Richmond.

### LUNDI 1<sup>ER</sup> JUIN

En **Italie**, célébration du **Jour de la République**.

Les indices **PMI manufacturier** de mai seront communiqués pour **le Royaume-Uni, les pays membres de l'Union Européenne et les États-Unis**.

Aux **États-Unis**, il faudra également suivre l'évolution des **indices ISM Manufacturing Employment index, ISM Manufacturier, ISM prix payés et ISAM Manufacturing New Orders Index** de mai.

En **France**, seront connus les résultats **des immatriculations**, de la **production industrielle** et de la **balance commerciale** du mois de mai.

### MARDI 2 JUIN

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre l'évolution du **crédit à la consommation**, du **prêt net aux particuliers** en avril ainsi que les résultats du **PMI Construction** en mai.



Aux **États-Unis**, seront communiqués les résultats de l'**indice Redbook** et des **ventes totales de véhicules** à fin mai.

### MERCREDI 3 JUIN

En **Allemagne**, seront publiés les résultats mensuels et annuels de la **production industrielles et des importations à fin avril, le taux de chômage attendu en mai.**

En **Italie**, il faudra suivre les chiffres du **chômage** d'avril.

Eurostat publiera le **taux du chômage ainsi que l'évolution de l'indice des prix à la production** en avril pour la **zone euro et l'Union européenne.**

Au **Royaume-Uni**, sera publié l'**indice PMI des services** pour le mois de mai.

Aux **États-Unis** il faudra suivre **les indices PMI des services et composite de Markit** pour le mois de mai ainsi que **l'ISM Manufacturing Employment index, l'ISM non-manufacturing new orders index, l'indice ISM non-manufacturing prices paid et les commandes d'usines** pour le mois d'avril.

### JEUDI 4 JUIN

En **Allemagne**, seront publiés les résultats de la **balance commerciale** du mois d'avril.

Pour **la zone euro**, Eurostat publiera les chiffres des **ventes au détail** en avril. Par ailleurs la **BCE** se réunira. Une **décision sur le taux de dépôt** est attendue.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre les résultats des **inscriptions aux allocations chômage** à la fin du mois de mai.

### VENDREDI 5 JUIN

Le **Japon** publiera les résultats de l'évolution de l'**indice économique avancé** du mois d'avril.

Aux **États-Unis** seront connus le **taux de chômage** ainsi que les chiffres de **l'emploi non-agricole, du revenu horaire moyen et du taux de participation au marché du travail** de mai.

En **Italie**, l'institut national de statistique publiera les résultats des **ventes de détail** en avril.

### DIMANCHE 7 JUIN

**La Chine** publiera les résultats des **exportations et des importations** en mai ainsi que **l'évolution de la balance commerciale** sur ce même mois de mai.

Au **Japon**, seront communiqués les résultats de **la balance commerciale et les commandes de biens d'équipement** en avril ainsi que l'évolution de l'encours des **prêts bancaires** en mai.



### LUNDI 8 JUIN

En **France**, il faudra être attentif à l'évolution de l'**inflation hors tabac** en mai. L'INSEE communiquera par ailleurs, toujours pour le mois de mai, le résultat définitif de l'**indice des prix à la consommation** établi selon la norme européenne.

Aux **États-Unis**, seront communiqués les résultats de la **productivité non agricole** et **les coûts salariaux unitaires** au premier trimestre 2020.

Le **Japon** publiera les résultats du **PIB** constatés au premier trimestre 2020.

Au **Royaume-Uni** le résultat du **BRC – indice des ventes au détail** sera communiqué pour le mois de mai.

### MARDI 9 JUIN

**Réunion de l'OPEP** (1<sup>re</sup> jour)

Eurostat publiera le **taux de croissance du PIB** au premier trimestre 2020 pour la **zone euro** et l'**Union européenne**.

### MERCREDI 10 JUIN

La **Chine** publiera les résultats de l'évolution de l'**indice des prix à la consommation**, et ceux de l'**indice de prix à la production** en mai.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre les résultats du **PIB**, de la **production manufacturière** et de la **production industrielle** constatés en avril.

**Réunion de l'OPEP** (2<sup>e</sup> jour)

Aux **États-Unis**, l'évolution en mai de l'**indice détaillé des prix à la consommation** sera connue. Par ailleurs, la **banque centrale américaine (FED)** se réunira pour annoncer une nouvelle **décision sur les taux**.

### JEUDI 11 JUIN

En **zone euro**, **réunion de l'Eurogroupe**

L'**Allemagne** publiera les résultats de l'**indice des prix à la consommation** et de l'**indice harmonisé des prix à la consommation** en mai.

Au **Japon** il faudra suivre les résultats de la **production industrielle** en avril.

Aux **États-Unis**, seront connus l'**indice des prix à la production hors alimentation et énergie** pour le mois de mai.



**VENDREDI 12 JUIN**

**Réunion du Conseil des Affaires économiques et financières (Ecofin)**, le principal organe de décision du Conseil de l'Union européenne, composé par les ministres des Finances des 27 États membres de l'**Union européenne**. Eurostat publiera par ailleurs les résultats de la **production industrielle** en avril pour la **zone euro et l'Union des 27**.

En **Italie**, l'Institut national de la statistique rendra publique les résultats de la **production industrielle** en avril.

En **Chine**, seront communiqués les résultats de l'**investissement direct étranger** en mai.

Aux **États-Unis**, l'**indice de confiance des consommateurs Reuters/Michigan** apportera un éclairage sur les perspectives d'évolution de la consommation en juin. Seront par ailleurs communiqués l'évolution de l'**indice des prix à l'importation et à l'exportation** en mai.



## LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro
<b>PIB</b> <i>Mds d'euros 2019</i>	<b>2 419</b>	3 436	1 788	1 245	11 905
<b>PIB par tête en 2019</b> <i>En euros</i>	<b>36 060</b>	41 350	29 610	26 420	34 770
<b>Croissance du PIB</b> <i>En % - 2019</i>	<b>1,3</b>	0,6	0,3	2,0	1,2
<b>Inflation</b> <i>En % - avril. 2020</i>	0,4	0,8	0,1	-0,7	0,3
<b>Taux de chômage</b> <i>En % - fév. 2020</i>	<b>8,1</b>	3,2	9,8	13,6	7,3
<b>Dépenses publiques</b> <i>En % du PIB 2018</i>	<b>56,2</b>	43,8	48,1	41,1	46,7
<b>Solde public</b> <i>En % du PIB 2019</i>	<b>-2,3</b>	+1,9	-2,2	-2,5	-0,6
<b>Dettes publiques</b> <i>En % du PIB 2019</i>	<b>98,1</b>	59,8	134,8	95,5	84,1
<b>Balance des paiements courants</b> <i>En % du PIB - Déc. 2018</i>	<b>-0,7</b>	7,6	2,7	0,9	3,1
<b>Échanges de biens</b> <i>En % du PIB - 2019</i>	<b>-3,01</b>	6,63	2,96	-2,75	1,8
<b>Parts de marché à l'exportation</b> <i>En % 2018</i>	<b>3,0</b>	8,2	2,8	1,8	26,0
<b>Variation depuis 1999</b> <i>en %</i>	<b>-48,9</b>	-19,3	-37,4	-13,3	-24,6

Cercle de l'Épargne -sources : Eurostat - Insee



**La Lettre Économique est une publication de Lorello Eco Data**

**Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson**

**Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.**

**CONTACT**

**Lorello Eco Data**

28 bis, rue du Cardinal Lemoine • 75005 Paris  
Domaine de Lorello – 20166 Porticcio  
Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

**ABONNEMENT**

**JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN**

**Conditions tarifaires**

- Un abonné** : 1000 euros hors taxes (1200 euros TTC) les 52 numéros
- De 2 à 10 abonnés** : 1 500 euros hors taxes (1800 euros TTC) les 52 numéros

**Au-delà de 10 lecteurs contacter le service des abonnements**

**Mode de paiement**

**Par chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA**

**Par Virement bancaire** : contacter LORELLO ECO DATA

**Adresse de facturation**

Nom -----

Prénom -----

Fonction : -----

Organisme : -----

Adresse : -----

-----

Code Postal : -----Ville : -----

Tél. : -----

E-mail :-----